

Réf: Dossier N° : 48034

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « NEW VISION DEMBELE COMPANY » en abrégé «NVDC SARL »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE LES OSCARS, 08 BP 3516
ABIDJAN 08

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05 Avril 2018, et enregistrés au CEPICI le 16 Avril 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « NEW VISION DEMBELE COMPANY » en abrégé «NVDC SARL ».

Objet: La réalisation des travaux en bâtiment et de travaux publics, l'importation et l'exportation de tout matériel de construction..Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 5 000 000 F CFA divisé en Cinq Cents (500) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE LES OSCARS, 08 BP 3516
ABIDJAN 08

GERANT: Monsieur DEMBELE AMADOU.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-09246 du 06/04/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°8639 du 06/04/2018

Pour Avis

Le CEPICI

